

SICAV de droit français

LAZARD EQUITY SRI

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2024

Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Ernst & Young et Autres

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	11
3. Rapport de gestion	14
4. Informations réglementaires	19
5. Certification du Commissaire aux Comptes	24
6. Comptes de l'exercice	31
7. Annexe(s)	96
Information SFDR	97
Loi Energie Climat (LEC)	108

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Actions PC EUR, RC EUR, RC H-USD, RC HCHF, UC EUR, UC H-USD, UC HGBP, UC H-CHF, UB C EUR

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Actions PD EUR, RD EUR

Le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

OBJECTIF DE GESTION

Actions PC EUR, PD EUR, RC EUR, RD EUR, UC EUR, UB C EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

Action RC H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED USD exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance des actions pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

Actions RC H-CHF, UC H-CHF

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED CHF exprimé en CHF, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

Action UC H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED USD exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

Action UC H-GBP

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED GBP exprimé en GBP, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Actions PC EUR, PD EUR, RC EUR, RD EUR, UC EUR, UB C EUR

Eurostoxx

L'indice Eurostoxx, exprimé en Euro est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Action UC H-GBP

Eurostoxx Hedged GBP

L'indice Eurostoxx Hedged GBP, est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Actions RC H-USD, UC H-USD

Eurostoxx Hedged USD

L'indice Eurostoxx Hedged USD, est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Actions RC H-CHF, UC H-CHF

Eurostoxx Hedged CHF

L'indice Eurostoxx Hedged CHF, est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

La Sicav sera investie et exposée à hauteur de 90% en actions de la zone euro.

Pour mener à bien sa politique d'investissement, le gestionnaire a choisi un positionnement de type « best in class ».

Ce choix consiste à sélectionner des entreprises qui présentent selon son analyse les meilleures mesures extra financières relatives au sein de leur secteur, notamment en matière de gestion des ressources humaines et de respect de l'environnement, ainsi qu'un niveau de rentabilité économique élevé.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Dans le cadre de la construction du portefeuille et de l'appréciation des critères extra financiers, l'équipe de gestion s'appuie sur sa propre analyse interne des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi que sur les services de notre partenaire ESG.

Les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC.

Des informations complémentaires figurent également dans le code de transparence de la société de gestion consultable sur le site www.lazardfreresgestion.fr.

Le processus de sélection de valeurs se décompose en deux étapes distinctes, concomitantes et nécessaires :

A) Le filtre de notation extra financier :

La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

Afin qu'une valeur soit admissible dans le portefeuille de la Sicav, elle doit respecter 3 conditions.

Pour les conditions 1 et 2, nous recourons à cinq grands domaines (environnementaux et sociaux) définis en partenariat avec notre partenaire ESG. La notation de notre partenaire ESG de chaque domaine est effectuée sur une échelle comportant cinq niveaux de --, entreprises non concernées à ++, entreprises pionnières (voir ci-dessous : système de notation relative de notre partenaire ESG).

Pour la condition 3, nous utilisons notre propre notation de la gouvernance d'entreprise. Cette notation est directement intégrée au processus général de sélection de valeurs.

Condition 1 : avoir une note au moins égale à « = » en Ressources Humaines

La performance financière d'une entreprise peut être affectée par la négligence du capital humain. La qualité des conditions générales de travail, l'amélioration continue des relations sociales et la valorisation des emplois et des compétences sont les principaux points étudiés.

Condition 2 : avoir une note moyenne pondérée au moins égale à « = »

Lazard Frères Gestion impose une pondération propre à chacun des cinq domaines de l'analyse extra-financière qu'elle a retenus, en fonction de leur importance :

- Ressources humaines (40 %) : Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.
- Environnement (30 %) : Gestion de l'impact des activités, produits ou services de l'entreprise sur l'environnement et le climat. Niveau d'information disponible pour ce critère.
- Relations clients-fournisseurs (10 %) : Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (interdiction du travail des enfants...).
- Droits humains (10 %) : Prévention des risques notamment de discrimination.
- Engagement sociétal (10 %) : Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.

Condition 3 : avoir une note gouvernance interne supérieure à 2 sur 5

L'entreprise doit être dotée d'une gouvernance qui permet, selon la société de gestion, de garantir un traitement juste des actionnaires minoritaires et prévenir les conflits d'intérêts.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'un taux d'exclusion supérieur ou égal à 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement de l'OPC. Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour appliquer ce taux d'exclusion sont réalisées par une agence de notation externe.

L'univers d'investissement de la Sicav est composée d'environ 400 sociétés de grande capitalisation de la zone euro. 100% des actions de la Sicav font l'objet d'une notation interne et par notre partenaire ESG. Les éventuels autres actifs, comme le monétaire, ne sont pas notés.

• Système de notation relative de notre partenaire ESG

Le système de notation fournit par notre partenaire et utilisé par le gestionnaire pour les conditions 1 et 2 fonctionne de la façon suivante :

Un « score » absolu est calculé pour chacune des entreprises dans le portefeuille. Ce « score » est une moyenne pondérée, suivant l'importance que le gestionnaire accorde à chacun des domaines étudiés (Ressources Humaines, Droits Humains, Environnement, Relations Clients-Fournisseurs, Engagement Sociétal). Il est comparé à celui des autres entreprises du même secteur.

Pour chacun des domaines, une entreprise aura un score relatif par rapport à son secteur (de 0 à 100). Le rating final (de -- à ++) d'une entreprise dépend de la distribution normale des « scores » au sein de son propre secteur d'activité. C'est-à-dire que si une entreprise se situe au-dessus de la médiane du secteur (+ ou - 20%), elle sera notée de façon positive (+), ou très positive (++), si elle se trouve dans les 5% des entreprises les mieux notées).

En revanche, si l'entreprise se situe en-dessous de la médiane du secteur (+ ou -20%), elle sera notée de façon négative (-) ou très négative (--), si elle est dans les 5% des entreprises les moins bien notées).

[++] : 5% des entreprises les mieux notées au-dessus de la médiane du secteur

[+] : 25% des entreprises notées au-dessus de la médiane du secteur

[=] : 40% des entreprises se situant dans la moyenne du secteur (+ ou - 20%)

[-] : 25% des entreprises les notées en-dessous de la médiane du secteur

[--] : 5% des entreprises les moins bien notées en dessous de la médiane du secteur

Une note est réputée positive si elle est supérieure ou égale à la médiane du secteur (+ ou - 20%).

Lors d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, le gestionnaire est immédiatement informé de ce changement par l'agence de notation sélectionnée. Si les conditions extra-financières ainsi que le filtre financier (voir ci-dessous) sont toujours respectées, alors la valeur peut rester en portefeuille. Si tel n'est pas le cas, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 20 jours ouvrés.

• La gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise est un critère majeur dans le processus de sélection de titres du gestionnaire. Son étude est systématique et doit satisfaire les exigences de la société de gestion, notamment celle de prémunir l'entreprise concernée de tout conflit d'intérêt en son sein.

Le gestionnaire identifie tous les éléments qui pourraient impacter la stratégie long terme de l'entreprise, son potentiel de création de valeur ainsi que les intérêts fondamentaux des actionnaires minoritaires. C'est la raison pour laquelle le gérant scrute en détail les politiques de rémunération des dirigeants et des administrateurs afin que celles-ci ne puissent pas introduire de biais dans les décisions d'investissement, d'allocation du capital ou de gestion opérationnelle quotidienne de l'entreprise. La rémunération des dirigeants doit être indexée sur des objectifs moyen/long terme de rentabilité pour l'entreprise ; elle ne doit pas l'être sur des critères de taille, ou de croissance sans tenir compte de la rentabilité. La politique d'allocation du capital doit elle aussi profiter à l'entreprise et à ses actionnaires minoritaires.

Elle ne doit pas profiter à un seul actionnaire principal. En aucun cas il ne doit y avoir de conflits d'intérêts entre les dirigeants, les administrateurs, le ou les éventuel(s) actionnaire(s) principaux et les actionnaires minoritaires.

De façon non exhaustive, la société de gestion s'attache tout particulièrement à étudier les politiques de rémunération, les argumentations et les critères qui les définissent, des dirigeants et administrateurs, les conventions réglementées, la lisibilité et la transparence des états financiers ainsi que l'indépendance des organes de contrôle. À titre d'exemple, des états financiers opaques et/ou des rémunérations de dirigeants privilégiant le court terme entraîneraient l'exclusion de la valeur concernée.

B) Le filtre financier :

Le choix des valeurs repose sur une analyse financière qui met l'accent sur 3 éléments essentiels : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

- La rentabilité économique est la capacité d'une entreprise à créer de la valeur sur le long terme. Elle est mesurée par le retour sur capitaux employés (immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill, besoin en fond de roulement).
- La croissance est la capacité d'une entreprise à faire croître ses capitaux employés tout en conservant un niveau de rentabilité au moins égal à ce qu'il a été historiquement.
- L'évaluation est une approche multicritères (multiples historiques, DCF, multiples comparables) : nous sommes très exigeants et disciplinés sur l'évaluation. Nous considérons que cela est indispensable pour que la performance économique se transforme en performance boursière.

Le portefeuille de la Sicav est investi et/ou exposé à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

2. Actifs hors dérivés

Actions :

90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Titres de créances négociables français et étrangers (principalement des Bons du Trésor français et des BTAN) à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ces titres peuvent être de tout rang, de toute forme et de toutes 10 devises. La répartition privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités. Aucun critère de qualité de signature minimale n'est retenu. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des titres entrant dans le portefeuille.

OPC :

Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, des OPCVM français ou étrangers et/ou des FIA français ou établis dans l'UE respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, et/ou des Fonds d'investissement étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, si ces Fonds investissent eux-mêmes moins de 10 % de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

3. Instruments dérivés

- Nature des marchés d'intervention :
 - ☒ réglementés
 - ☒ organisés
 - ☒ de gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - ☒ actions
 - ☐ taux
 - ☒ change
 - ☐ crédit
 - ☐ autres risques

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitée à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - ☒ couverture
 - ☐ exposition
 - ☐ arbitrage
 - ☐ autre nature
- Nature des instruments utilisés :
 - ☒ futures :
 - ☒ sur actions et indices actions
 - ☐ sur taux
 - ☒ de change
 - ☐ autres
 - ☒ options :
 - ☒ sur actions et indices actions
 - ☐ sur taux
 - ☒ de change
 - ☐ autres
 - ☒ swaps :
 - ☒ swaps d'actions
 - ☐ swaps de taux
 - ☒ swaps de change
 - ☐ swap de performance
 - ☒ change à terme
 - ☐ dérivés de crédit
 - ☐ autre nature
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - ☒ couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres
 - ☐ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs
 - ☐ augmentation de l'exposition au marché
 - ☐ maximum autorisé et recherché
 - ☐ autre stratégie

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

8. Information sur les garanties financières

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ **Risque de perte en capital**

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

▪ **Risque action**

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

▪ **Risque lié à la capitalisation**

Sur les valeurs de petites et moyennes capitalisations le volume des titres traités en bourse est réduit, les mouvements de marchés peuvent donc être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut baisser rapidement et fortement.

▪ **Risque de liquidité**

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels l'OPC est investi.

▪ **Risque de change**

L'OPC peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

▪ **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

▪ **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille.

Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra financières quelles que soient les opportunités de marché.

▪ **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque actions.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains :

L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%. Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Conseil d'administration de la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998) en date du 08/11/2023, a décidé la création d'une nouvelle action « UB C EUR » (code ISIN : FR001400NKM6) dédié à UBS.

➤ **Date d'effet : 12/02/2024.**

Il a été décidé, pour la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998), la modification suivante :

1) Pour les actions UC H-USD (Code ISIN : FR0013204203), UC H-GBP (Code ISIN : FR0013204195), UC H-CHF (Code ISIN : FR0013204229) et UB C EUR (Code ISIN : FR001400NKM6) : possibilité pour la société de gestion de souscrire un millième d'action.

➤ **Date d'effet : 16/05/2024.**

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

Noms des Administrateurs (personnes physiques en fonction au 30/09/2024)	Nombre de mandats (SICAV/SA)	Liste des mandats et fonctions dans des SA et des SICAV
M. Bernard Devy	1	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Equity SRI
M. Axel Laroza <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Actifs Réels - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Europe Concentrated
M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Monde Sicav - Président Directeur Général de la Sicav Objectif Gestion Mondiale - Administrateur dans les Sicav : . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Equity SRI . T3SO
M. Jean-Pierre Thomas	1	- Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI
Mme Monica Nescaut <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur dans les Sicav : . Norden SRI . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Funds (Sicav à compartiments) . Lazard Equity SRI . Lazard Convertible Global
Mme Fabienne de La Serre <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	4	- Administrateur des Sicav : . Mahe . Adélaïde . Lazard Equity SRI - Directeur Général Administrateur de la Sicav Guilactions
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur des Sicav : . Lazard Euro Short Duration SRI . Lazard Equity SRI . Norden Small . Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global

II. Jetons de Présence

Membres du Conseil d'Administration	Montant des jetons de présence versé par la Sicav
M. Bernard Devy	€ 8.764
M. Axel Laroza <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
AG2R-Agirc Arrco	€ 2.286
AUDIENS Prévoyance	€ 2.286
C.F.D.T.	€ 2.286
M. Jean-Pierre Thomas	€ 2.286
Mme Monica Nescaut <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
Mme Fabienne de La Serre <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. Michel Piermay	€ 3.049

III. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

PERFORMANCE

- La performance de la part PC (FR0000003998) sur la période est de +17,01%.
- La performance de la part UC (FR0013204179) sur la période est de +17,50%.
- La performance de la part RC (FR0013204187) sur la période est de +16,17%.
- La performance de la part PD (FR0010990606) sur la période est de +17,01%.
- La performance de la part RD (FR0013318730) sur la période est de +16,17%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de +20,02%.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La croissance mondiale a bien résisté cette année : le FMI prévoit une augmentation de 3,2% du PIB mondial en 2024, un rythme presque stable par rapport à 2023 et supérieur aux prévisions d'il y a un an. Toutefois, cette stabilité masque des évolutions divergentes entre les économies : la bonne performance des États-Unis a compensé les résultats plus faibles en Europe, tandis que l'économie chinoise a continué à pâtir du ralentissement de son secteur immobilier. Dans le même temps, l'inflation a continué à diminuer dans la plupart des économies avancées, et les tensions sur les marchés du travail se sont apaisées. Cependant, l'inflation dans les services s'est révélée persistante. Dans ce contexte, la Fed et la BCE ont amorcé des baisses prudentes de leurs taux d'intérêt, afin d'équilibrer les risques liés à l'inflation et à la croissance économique. Sur les marchés financiers, les actions ont poursuivi leur progression, tandis que les marchés obligataires ont été volatils, les investisseurs oscillant entre différents scénarios pour l'économie américaine.

Economie

Aux États-Unis, la croissance du PIB a été solide, atteignant 3,0% sur un an au deuxième trimestre 2024. Les créations d'emplois ont ralenti à 203 000 par mois en moyenne, le taux de chômage est passé de 3,8% à 4,1%, et la hausse du salaire horaire s'est modérée à 4,0% sur un an. L'inflation a ralenti à 2,5% sur un an, et 3,2% hors énergie et alimentation, avec une dynamique moins favorable au premier trimestre 2024 et plus positive à partir du deuxième trimestre 2024.

La Fed a baissé son taux directeur de 50 points de base en septembre 2024, à 4,75%-5,00%, estimant que les risques liés à l'inflation et à l'emploi étaient mieux équilibrés.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a été faible, à 0,8% sur un an au deuxième trimestre 2024. L'Espagne a affiché une croissance de 3,3%, la France de 1,0%, l'Italie de 0,6% et l'Allemagne de 0,3%. Les indices PMI se sont nettement améliorés jusqu'au printemps 2024 avant de se dégrader. Le taux de chômage est resté bas à 6,4%. L'inflation a ralenti à 1,8% sur un an, et 2,7% hors énergie et alimentation.

La BCE a baissé son taux de dépôt de 25 points de base en juin 2024, le fixant à 3,50%. En décembre 2023, Christine Lagarde a annoncé une réduction du portefeuille PEPP à partir de juillet 2024, à un rythme moyen de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre 2024.

Après les élections européennes, où la coalition sortante a conservé sa majorité, le président Emmanuel Macron a dissous l'Assemblée nationale le 9 juin 2024. Cela a conduit à un parlement fragmenté et à la nomination de Michel Barnier comme Premier ministre.

En Chine, la croissance du PIB a été modérée à 4,7% sur un an au deuxième trimestre 2024, en deçà de l'objectif du gouvernement de 5%. La demande intérieure a été freinée par la crise immobilière, tandis que les exportations ont bien performé. L'inflation est restée proche de zéro, avec une hausse de seulement 0,6% des prix à la consommation sur un an. Fin septembre 2024, les autorités ont dévoilé un ensemble de mesures pour soutenir l'économie et les marchés financiers.

Au cours de l'année écoulée, la banque centrale a abaissé son taux de prêt à un an de 50 points de base, à 2,00%, et le taux de réserves obligatoires de 100 points de base, à 9,5%.

Marchés

Les marchés actions ont continué à progresser : l'indice MSCI World All Country a augmenté de 29,7%, le S&P 500 de 34,4%, l'indice MSCI des actions émergentes de 22,9%, l'Euro Stoxx de 17,1%, le Topix de 13,9%, et le CAC 40 de 7,0%.

Les marchés ont surtout été soutenus par l'espoir d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et d'un assouplissement des politiques monétaires. Ils ont également bénéficié de la forte hausse des méga-capitalisations technologiques, en lien avec l'engouement autour de l'intelligence artificielle. Les actions des pays émergents ont bénéficié de la hausse des actions chinoises après l'annonce de mesures de soutien, tandis que les actions japonaises ont été soutenues par des politiques visant à améliorer la rentabilité des entreprises. Les actions françaises ont été pénalisées par les incertitudes liées à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Les marchés obligataires ont connu une forte volatilité, les investisseurs hésitant entre différents scénarios pour l'économie américaine (hard landing, soft landing ou no landing). À la fin de l'année 2023, les taux d'intérêt ont baissé grâce à de bons chiffres sur l'inflation et à une communication plus accommodante de la banque centrale américaine. Ils sont repartis à la hausse au début de 2024, alors que l'économie américaine montrait des signes de surchauffe. Au deuxième trimestre 2024, le ralentissement de l'inflation a ravivé les espoirs d'un "soft landing", entraînant une nouvelle baisse des taux. Ce mouvement s'est accentué durant l'été 2024, lorsque des chiffres de l'emploi décevants ont ravivé les craintes de récession.

Dans ce contexte, le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 4,57 % à 3,78 %, avec un point haut de 4,99 % en octobre 2023 et un point bas de 3,62 % en septembre 2024. Le taux à 10 ans de l'État allemand a diminué de 2,84 % à 2,12 %, avec un point haut de 2,97 % en octobre 2023 et un point bas de 1,89 % en décembre 2023. En juin 2024, la montée de l'incertitude politique en France s'est traduite par des turbulences sur la dette de l'Etat français, le spread OAT/Bund touchant un plus haut depuis 2012 à 86 points de base, contre 50 points de base avant la dissolution.

Sur le marché du crédit, les spreads des émetteurs privés européens se sont resserrés, passant de 141 à 113 points de base pour les obligations investment grade et de 445 à 342 points de base pour les obligations high yield, selon les indices ICE Bank of America.

Concernant les devises, l'euro a augmenté de 5,3 % par rapport au dollar et de 1,3 % par rapport au yen, tandis qu'il a baissé de 3,9 % par rapport à la livre sterling et de 2,7 % par rapport au franc suisse. Selon l'indice de JPMorgan, les devises émergentes se sont dépréciées de 1,7 % face au dollar.

S'agissant des matières premières, l'indice S&P GSCI a chuté de 12,6 %. Le prix du baril de Brent est passé de 92 dollars à 72 dollars, atteignant un sommet de 92 dollars en octobre 2023 et un minimum de 69 dollars en septembre 2024.

POLITIQUE DE GESTION

Lors du dernier trimestre 2023, Lazard Equity SRI a progressé de 6,22% contre une hausse de 7,78% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

Les taux d'intérêt courts et longs ont continué de se tendre en octobre, des deux côtés de l'Atlantique, le rendement du 10 ans américain atteignant même son niveau le plus haut depuis 2007. Combiné au commencement d'une saison de résultats en demi-teinte, les marchés actions ont accusé le coup. L'Eurostoxx cède 3,34% sur le mois. Le fonds (part PC), quant à lui, sous-performe hélas notablement, en très grande partie à cause de la publication d'Alstom qui chute de près de 40%, à cause de l'inquiétude générée par la consommation de cash, qui nous a conduit à vendre la ligne en dépit de la baisse. Le fonds est également pénalisé par la sélection en banque (KBC Group) ainsi que par les baisses de Sanofi et Merck KGaA. Il bénéficie en revanche d'un bon choix de titres en télécommunication, soins personnels et énergie, avec notamment Deutsche Telekom, Carrefour, Orange, EssilorLuxottica et aussi Munich Ré, dans l'assurance, qui surperforment en octobre.

En novembre, le ralentissement plus rapide que prévu de l'inflation aux États-Unis a entraîné un net recul des rendements obligataires, le T-Bond 10 ans reculant notamment de 60 points de base, à 4,33% et le bund de 36 points de base à 2,45% et une hausse conséquente des marchés actions de par le monde, avec, logiquement dans ce contexte, une rotation à nouveau favorable aux valeurs de croissance. Le dollar, quant à lui recule de 3%, ainsi que le baril qui reflue de 7%, ce qui contribue également au regain d'optimisme sur les actions. Dans ce cadre, l'eurostoxx s'apprécie de 8% sur le seul mois de novembre. Le fonds (part PC) progresse de 6,95%, soit 105 points de base de moins que l'indice. Il est pénalisé par la baisse de Sodexo, Sanofi, Kone et UCB ainsi que par les hausses d'Adyen et Schneider qui sont absentes du portefeuille. Il bénéficie en revanche de la baisse de Bayer, absente du portefeuille, et des hausses de STMicroelectronics, Saint-Gobain, SAP et Merck Kgaa. Plus généralement, les biens industriels, l'assurance et les télécoms contribuent négativement tandis que les ressources de base, la chimie, et la construction bénéficient d'un effet sélection positif. Spécifiquement, Amundi, Aperam, Deutsche Boerse, Continental et Intesa surperforment sur le mois.

Rassérénés par le discours très apaisant de la Réserve Fédérale américaine, qui laisse désormais entrevoir deux baisses de taux en 2024, les marchés actions ont nettement monté en décembre pour terminer tout proches de leur record historique, tandis que les rendements obligataires baissaient. L'Eurostoxx monte de 3,24% en ce dernier mois de l'année. Le fonds (part PC) progresse de 3.44%, ce qui ne lui permet cependant pas de terminer l'année au-dessus de son indice de référence, puisqu'il enregistre un retard de 46pb. Le portefeuille est négativement impacté par la sélection en chimie, santé et soins personnel et distribution, tandis que la banque, les produits de consommation, l'automobile, les services financiers et l'agroalimentaire contribuent positivement. Merck KGaA, Orange, Munich Re, Carrefour, SAP et Deutsche Telekom sous-performent sur le mois, tandis que UCB, KBC, Saint-Gobain, Kone et BNP Paribas sont des contributeurs positifs.

Lors du premier trimestre 2024, Lazard Equity SRI a progressé de 9,74% contre une hausse de 10,04% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

Tandis que l'année 2024 avait commencé de manière hésitante, après la forte hausse des marchés en novembre et décembre, c'est finalement la hausse qui l'a emporté, malgré la légère poussée des rendements obligataires. Le dollar se raffermi de 2% contre euro dans l'idée que la Fed serait moins accommodante que ce qui était espéré en fin d'année dernière. Mais c'est surtout une forte rotation sectorielle à la faveur des technologies et des valeurs de croissance qui soutient la hausse de l'Eurostoxx. L'indice s'adjuge 1,94%. Le fonds (part PC), lui, progresse de 3,38% malgré une sélection défavorable en technologies et banque. L'absence de utilities et une faible exposition à la chimie contribuent positivement. Individuellement, Aperam, STMicroelectronics, Michelin, Carrefour et Deutsche Boerse sont des détracteurs sur le mois, tandis que SAP, Publicis, Bureau Veritas sont les meilleures performances, suivies par UCB, Imerys et Intesa SanPaolo.

En février les marchés poursuivent leur accélération pour le 4ème mois consécutif, dans l'anticipation d'une croissance des salaires réels, de la fin du mouvement de destockage et d'une politique monétaire plus accommodante. Le secteur de la technologie continue de profiter de la thématique IA mais le secteur automobile se distingue plus encore après la publication de niveaux de marges toujours élevés. L'indice Eurostoxx progresse de 3.27%. Le fonds (part PC), quant à lui, sous-performe et progresse de 2.5%. Il pâtit de la forte progression du secteur des biens industriels, auquel le fonds est sous-exposé, et de la faiblesse du secteur de la santé, malgré la très bonne contribution d'UCB. Il bénéficie en revanche de l'absence d'exposition aux services utilitaires et à l'immobilier, ainsi que des bonnes performances de Michelin, Munich Re, Bureau Veritas, BMW et Essilor Luxottica, détenues en portefeuille.

Au mois de mars, le marché poursuit sur sa lancée et termine de nouveau en hausse (SXXE +4,52%) pour le 5ème mois consécutif, et ce, malgré de fortes tensions géopolitiques, un certain attentisme des banques centrales et des indices PMI manufacturiers toujours mal orientés. Les secteurs value sont à l'honneur, finance, immobilier, énergie et ressources de base en tête. Une fois n'est pas coutume, la technologie figure en bas de classement. Le fonds (part PC) quant à lui sous-performe, ne progressant que de 3.57%. Il pâtit essentiellement d'un effet sélection négatif dans l'automobile et les biens industriels, ainsi que d'une surpondération du secteur des services financiers. Il bénéficie en revanche d'un effet sélection positif dans la santé, des soins personnels et des ressources de base. Continental, Deutsche Boerse, STMicroelectronics et Dassault Systèmes sousperforment sur le mois, tandis que BNP, Société Générale, Allianz et l'absence de Kering contribuent positivement.

Lors du deuxième trimestre 2024, Lazard Equity SRI a reculé de 2,24% contre une baisse de 1,91% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

Une combinaison de risques géopolitiques et de statistiques inflationnistes provenant des États-Unis engendre la première consolidation depuis le nadir d'octobre 2023, et ce, en dépit de signes de reprise en zone euro et d'une économie américaine toujours vigoureuse. Ladite consolidation est accompagnée par une inversion de style prononcée en faveur de la value, tandis que les taux se raidissent. Les secteurs performants partagent les caractéristiques d'être relativement peu onéreux et d'offrir un rendement élevé (ressources de base, énergie, banques). À l'opposé, la technologie, l'automobile et l'industrie connaissent un retournement défavorable. Le fonds (part PC) sous-performe légèrement, il recule de 1.99% contre -1.85% pour l'Eurostoxx. Il souffre de la surpondération à la technologie et du rebond des utilities. Il tire néanmoins profit de la sous-pondération à l'automobile et aux biens industriels. Du côté des valeurs, le fonds est pénalisé par la trajectoire d'Edenred (amende italienne) et l'absence de Philips (résolution d'un litige majeur). Inversement, Adyen, qui s'effondre de nouveau sur des appréhensions tarifaires, et Stellantis, qui déçoit sur ses marges, contribuent positivement de par leur absence.

Après une brève pause en avril, le marché européen rebondit jusqu'à atteindre un plus haut historique, soutenu par des publications favorables et l'espoir d'une baisse imminente des taux. Les signes de reprise se multiplient, y compris en Allemagne. L'Eurostoxx progresse de 2,73 %, porté par les financières, l'immobilier et les services utilitaires tandis que les biens industriels tirent une nouvelle fois leur épingle du jeu. Seuls quatre secteurs terminent dans le rouge, dont l'énergie (baisse du prix du baril). Le fonds (part PC) sous-performe, ne progressant que de 2,52%. Il pâtit d'une sélection défavorable dans les biens industriels. Edenred souffre de l'incertitude réglementaire en France. Schneider, absente du portefeuille, rebondit suite à l'arrêt des discussions avec Bentley Systems. La technologie contribue également défavorablement (absence d'Infineon et interrogations des investisseurs sur le rebond de la croissance interne de Cap Gemini). Le fonds bénéficie en revanche d'une sélection positive dans les secteurs de la santé (Merck), de l'assurance (Munich Re), de l'automobile (Michelin) et de la banque (Societe Generale).

En juin, l'indice Eurostoxx pâtit du risque politique en France ainsi que du fléchissement des PMI, malgré la première baisse des taux de la BCE. Les taux à 10 ans se resserrent de 5 bp, avec une forte disparité entre l'Allemagne (-17 bp), la France (+16 bp) et l'Italie (+10 bp). Le Brent rebondit (+6%) tandis que l'euro s'affaiblit. Les défensives surperforment les cycliques, inversant la tendance observée en mai. Les actions françaises souffrent particulièrement, notamment les petites capitalisations. Tandis que les valeurs technologiques se distinguent très favorablement, la plupart des autres secteurs consolident lourdement, en particulier la construction, les matériaux de base, l'immobilier et les valeurs bancaires. Le fonds performe en ligne avec l'indice. Il souffre particulièrement de l'exposition aux banques françaises (BNP Paribas, Société Générale) et aux infrastructures (Vinci, Eiffage). Il bénéficie en revanche d'effets allocation et sélection positifs dans la technologie (SAP, ASML) ainsi que de l'absence d'Airbus (persistance de perturbations de la chaîne d'approvisionnement).

Lors du troisième trimestre 2024, Lazard Equity SRI a progressé de 2,69% contre une hausse de 3,16% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

Après une performance négative en juin, le marché se redresse en juillet, malgré des PMI décevants dans le secteur manufacturier. Comme en juin, le marché est soutenu par les secteurs défensifs, santé, télécommunications, utilities. Le mois est marqué par l'apaisement du risque politique français, le retrait de J. Biden de la course à la présidence aux États-Unis, ainsi que par des préoccupations liées à la vigueur du consommateur chinois venant pénaliser le secteur du luxe. La technologie corrige tandis qu'émerge un débat sur les perspectives de monétisation rapide de l'IA. En sus, les semi-conducteurs sont affectés par la demande automobile et industrielle mais aussi par la crainte de nouvelles restrictions envers la Chine. La saison des résultats est, à ce stade, meilleure aux États-Unis qu'en Europe. Le fonds progresse de 1,45%, surperformant l'Eurostoxx de 85pb, ce qui lui permet aussi de repasser au-dessus de l'indice depuis le début de l'année. Malgré un effet allocation négatif dans le secteur des services utilitaires il bénéficie du rebond des valeurs françaises, délaissées en juin (Bureau Veritas, Orange, BNP Paribas, Société Générale, Vinci, Eiffage), ainsi que d'un effet allocation favorable dans le secteur de la santé.

Le marché action entame le mois d'août par une vive correction, pénalisé par les chiffres de l'emploi aux États-Unis, suscitant la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie. Ce mouvement est amplifié par le débouclage des opérations de carry trade suite à la remontée des taux au Japon et le décrochage des valeurs technologiques. Après cette courte tempête, il rebondit rapidement, bénéficiant de données économiques aux États-Unis de nouveau rassurantes (ventes au détail, indice PMI des services et consommation des ménages). Finalement, l'Eurostoxx clôture en hausse de 1,55% malgré une saison de résultats mitigée et la baisse des indices PMI européens. Fait notable, cette performance est soutenue par les segments défensifs et sensibles aux taux d'intérêt (services aux collectivités, assurance, consommation et immobilier).

Le fonds (part PC), quant à lui, sous performe légèrement ; il ne progresse que de 1,41%. Il pâtit d'un effet sélection négatif dans la banque (SG) et l'automobile (absence de Ferrari). Il profite à l'inverse d'une sélection positive en assurance (Munich Re), biens industriels (absence d'Airbus et Safran) et en santé (Sanofi, Merck, UCB).

En septembre, le marché actions est initialement affecté par la baisse des indices PMI européens, en contraction pour le dix-huitième mois consécutif. Le spread sur l'obligation française à dix ans se resserre, alignant ainsi la France sur les conditions d'emprunt de l'Espagne. L'indice Eurostoxx (+1,01%) ne repasse dans le vert que le 26 septembre, grâce à la baisse des taux directeurs de la FED, favorisant la perspective d'un atterrissage en douceur. Dans la foulée, le gouvernement chinois annonce un plan de relance ambitieux comprenant une réduction de 50 points de base du taux de réserve obligatoire (RRR), une baisse de 20pb du taux de reverse repo à 7 jours, une diminution de 20 à 25pb du taux de dépôt, ainsi que des aides pour le marché immobilier et la recapitalisation des banques publiques. Cette initiative stimule l'indice CSI de plus de 20 %. Dès lors, les valeurs cycliques rebondissent, en particulier celles exposées à la Chine, telles que le luxe et les ressources de base, tandis que les secteurs de la santé et des télécommunications subissent des prises de profits. Le secteur énergétique pâtit du ralentissement cyclique et des déclarations de l'OPEP, l'Arabie Saoudite renonçant à son objectif d'un baril à 100 USD. Le secteur automobile connaît également une baisse sensible, affecté par de nombreux avertissements. Dans ce contexte le fonds (part PC) sous performe sensiblement et recule de 18pb. Il est particulièrement pénalisé par son exposition au secteur de la santé (Merck et absence de Bayer) ainsi que par les reculs d'Edenred, Eiffage et Sodexo. Il profite, en revanche, de la performance de Kone et des absences d'Airbus et Stellantis.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	187 662 461,05	184 650 941,70
ASML HOLDING NV	32 950 855,06	19 610 453,38
SIEMENS AG-REG	19 606 374,10	15 641 792,44
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	16 280 557,39	12 980 678,87
BANCO SANTANDER S.A.	26 481 698,34	669 265,00
ALLIANZ SE-REG	11 375 619,50	15 037 898,45
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	13 990 697,94	12 036 101,86
KBC GROUPE	5 177 689,80	18 230 766,60
AIR LIQUIDE SA	13 064 664,20	7 778 521,90
SANOFI	14 686 672,31	6 056 583,20

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -**

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -**

- o Change à terme : -
- o Future : -
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)
Néant	Néant

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP/ la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 96,69%.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

PROCEDURE DE RECUPERATION DES RETENUES À LA SOURCE

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires. Aucun remboursement n'a été perçu sur l'exercice clos le 30/09/2024.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2023 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2023 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2023 en €	Rémunération variable au titre de 2023 (cash payé en 2024 et différé attribué en 2024) en €
215	22 350 834	30 080 401

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2023 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 094 000
Autres	60	29 390 304
Total	63	34 484 304

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Lazard Equity SRI

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Lazard Equity SRI constituée sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Digitally signed by Caroline JAMMES
DN: cn=Caroline JAMMES, c=FR,
o=EY Associates, ou=0002
817723687,
email=caroline.jammes@fr.ey.com
Date: 2024.11.21 14:06:31 +01'00'

Caroline
JAMMES

Caroline Jammes



Lazard Equity SRI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 21 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Digitally signed by Caroline JAMMES
DN: cn=Caroline JAMMES, c=FR,
o=EY Associes, ou=0002
817723687,
email=caroline.jammes@fr.ey.com
Date: 2024.11.21 14:08:21 +01'00'

Caroline
JAMMES

Caroline Jammes

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	779 133 824,98
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	779 133 824,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	22 641 420,75
OPCVM	22 641 420,75
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I) (*)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	801 775 245,73
Créances et comptes d'ajustement actifs	14 555 677,61
Comptes financiers	1 447 377,02
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	16 003 054,63
Total de l'actif I+II	817 778 300,36

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	684 091 464,81
Report à nouveau sur revenu net	142,33
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	20 653 357,39
Résultat net de l'exercice	95 516 397,53
Capitaux propres I	800 261 362,06
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	800 261 362,06
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C) (*)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	17 516 938,30
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	17 516 938,30
Total Passifs : I+II+III+IV	817 778 300,36

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	20 814 038,08
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	14 480,23
Sous-total produits sur opérations financières	20 828 518,31
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total revenus financiers nets (A)	20 828 518,31
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-7 107 359,09
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-7 107 359,09
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	13 721 159,22
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	481 884,94
Sous-total revenus nets I = (C+D)	14 203 044,16
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	29 981 029,96
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 544 075,50
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	26 436 954,46
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-795 981,86
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	25 640 972,60

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	63 025 938,63
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-56,10
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	63 025 882,53
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-7 353 501,76
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	55 672 380,77
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-
Impôt sur le résultat V (*)	-
Résultat net I + II + III + IV + V	95 516 397,53

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

. ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Action PC EUR, Action PD EUR, Action RC EUR, Action RD EUR, Action UC EUR, Action UB C EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : EURO STOXX exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

Action RC H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED USD exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance des actions pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

Action RC H-CHF, Action UC H-CHF

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED CHF exprimé en CHF, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

Action UC H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED USD exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

Action UC H-GBP

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED GBP exprimé en GBP, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture contre le risque de change.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	171 460 386,42	267 321 981,15	366 933 125,72	502 737 335,81	800 261 362,06
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR en EUR					
Actif net	139 547 132,61	188 987 690,87	208 721 607,09	235 729 649,17	349 570 683,64
Nombre de titres	87 183,287	89 027,136	113 563,392	100 502,662	127 367,362
Valeur liquidative unitaire	1 600,61	2 122,80	1 837,93	2 345,50	2 744,58
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	25,10	146,03	61,57	113,87	96,82
Capitalisation unitaire sur revenu	13,24	23,10	41,47	38,80	52,00
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR en EUR					
Actif net	317 601,78	1 252 130,01	92 714 065,99	76 508 338,51	82 065 413,81
Nombre de titres	256,132	766,830	66 247,359	43 681,513	40 673,349
Valeur liquidative unitaire	1 239,99	1 632,86	1 399,51	1 751,50	2 017,67
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	225,97	338,39	385,64	470,89	577,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu	10,19	17,77	31,56	28,85	38,27
Crédit d'impôt unitaire	2,25	0,02	3,85	-	-
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR en EUR					
Actif net	427 430,09	10 581 502,61	7 362 339,37	36 235 337,56	94 342 849,59
Nombre de titres	462,681	8 705,542	7 060,610	27 463,004	61 548,891
Valeur liquidative unitaire	923,81	1 215,49	1 042,73	1 319,42	1 532,81
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	14,53	83,87	35,19	64,28	54,19
Capitalisation unitaire sur revenu	0,55	4,23	12,64	10,89	18,63

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR en EUR					
Actif net	80 597,59	70 664,63	140 994,15	355 624,59	436 104,90
Nombre de titres	90,000	60,000	140,000	282,000	300,000
Valeur liquidative unitaire	895,52	1 177,74	1 007,10	1 261,08	1 453,68
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	39,63	120,90	154,97	216,49	253,49
Distribution unitaire sur revenu	0,47	4,09	12,20	10,34	17,67
Crédit d'impôt unitaire	0,22	0,54	2,11	-	-
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR en EUR					
Actif net	-	-	-	-	131 196 926,00
Nombre de titres	-	-	-	-	13 294,644
Valeur liquidative unitaire	-	-	-	-	9 868,40
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-	153,66
Capitalisation unitaire sur revenu	-	-	-	-	121,77
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR en EUR					
Actif net	31 087 624,35	66 429 993,03	57 994 119,12	153 908 385,98	142 649 384,12
Nombre de titres	3 273,624	5 250,730	5 272,794	10 920,329	8 614,252
Valeur liquidative unitaire	9 496,39	12 651,57	10 998,74	14 093,74	16 559,69
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	148,65	869,00	367,30	683,04	583,45
Capitalisation unitaire sur revenu	122,95	190,06	299,05	289,04	377,44

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les OPC datés. Pendant la période de souscription l'OPC sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture de l'OPC au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

La SICAV étant majoritairement investie en actions et n'étant pas exposée au risque de crédit, cette information est non pertinente au cas d'espèce de l'OPC.

Frais de gestion

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. Les comptes sont présentés selon les dispositions réglementaires relatives à l'établissement et à la publication des comptes des organismes de placement collectif.

- **Des revenus des valeurs à revenu fixe**

La comptabilisation des revenus de valeurs à revenu fixe est effectuée suivant la méthode des intérêts encaissés.

- **Des frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

- **Des frais de transactions**

La méthode retenue est celle des frais exclus.

- **Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée**

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

<i>Frais facturés à la l'OPC</i>	<i>Assiette</i>	<i>Action</i>	<i>Taux Barème (TTC maximum)</i>	
Frais de gestion financière	Actif net	PC EUR	1,08%	
		PD EUR	1,08%	
		RC EUR	2,000%	
		RD EUR	2,000%	
		RC H-USD	2,000%	
		RC H-CHF	2,000%	
		UC EUR	0,815%	
		UC H-USD	0,865%	
		UC H-GBP	0,865%	
		UC H-CHF	0,865%	
		UB C EUR	0,815%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035% TTC	
Frais Indirects (commissions et frais de gestion)	NA	Appliqués à toutes les actions	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliqués à toutes les actions	Actions, change	De 0 à 0,20%
			Instruments sur marché à terme	Néant
Commission de surperformance	Actif net.	PC EUR, PD EUR, RC EUR, RD EUR, RC H-USD, RC H-CHF, UC EUR, UC H-USD, UC H-GBP, UC H-CHF, UB C EUR	Néant	

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	502 737 335,81
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	520 811 532,85
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-325 194 186,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	13 721 159,22
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	26 436 954,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	63 025 882,53
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 277 316,16
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	800 261 362,06

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	70 291,848	174 055 099,05
Actions rachetées durant l'exercice	-43 427,148	-113 901 632,01
Solde net des souscriptions/rachats	26 864,700	60 153 467,04
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	127 367,362	
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	4 193,997	7 905 752,45
Actions rachetées durant l'exercice	-7 202,161	-13 809 208,46
Solde net des souscriptions/rachats	-3 008,164	-5 903 456,01
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	40 673,349	
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	41 029,937	59 840 394,56
Actions rachetées durant l'exercice	-6 944,050	-10 193 338,21
Solde net des souscriptions/rachats	34 085,887	49 647 056,35
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	61 548,891	
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	68,000	94 482,28
Actions rachetées durant l'exercice	-50,000	-68 333,20
Solde net des souscriptions/rachats	18,000	26 149,08
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	300,000	
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	13 943,857	135 174 190,71
Actions rachetées durant l'exercice	-649,213	-6 276 131,24
Solde net des souscriptions/rachats	13 294,644	128 898 059,47
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 294,644	
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	8 912,970	143 741 613,80
Actions rachetées durant l'exercice	-11 219,047	-180 945 543,53
Solde net des souscriptions/rachats	-2 306,077	-37 203 929,73
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 614,252	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LAZARD EQUITY SRI PC EUR FR0000003998	Capitalisation	Capitalisation	EUR	349 570 683,64	127 367,362	2 744,58
LAZARD EQUITY SRI PD EUR FR0010990606	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	82 065 413,81	40 673,349	2 017,67
LAZARD EQUITY SRI RC EUR FR0013204187	Capitalisation	Capitalisation	EUR	94 342 849,59	61 548,891	1 532,81
LAZARD EQUITY SRI RD EUR FR0013318730	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	436 104,90	300,000	1 453,68
LAZARD EQUITY SRI UB C EUR FR001400NKM6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	131 196 926,00	13 294,644	9 868,40
LAZARD EQUITY SRI UC EUR FR0013204179	Capitalisation	Capitalisation	EUR	142 649 384,12	8 614,252	16 559,69

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ESPAGNE +/-	ITALIE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	779 133,82	395 507,54	216 333,53	59 381,14	28 030,20	26 445,44
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	779 133,82					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 447,38	-	-	-	1 447,38
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		-	-	-	1 447,38

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 447,38	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 447,38	-	-	-	-	-	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	21,91	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	21,91	-	-	-	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	2 199 758,26
	Souscriptions à recevoir	11 955 402,67
	Coupons et dividendes en espèces	400 516,68
Total des créances		14 555 677,61
Dettes		
	Achats à règlement différé	8 151 259,54
	Rachats à payer	8 627 741,81
	Frais de gestion fixe	737 936,95
Total des dettes		17 516 938,30
Total des créances et des dettes		-2 961 260,69

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	3 645 157,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	902 529,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	1 166 887,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,83
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	7 416,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,84
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	238 912,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	1 146 456,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,71
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			22 641 420,75
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	19 064 850,75
	FR001400GLN6	LAZARD WELL BEING EC EUR	3 576 570,00
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			22 641 420,75

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	14 203 044,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-
Revenus de l'exercice à affecter	14 203 044,16
Report à nouveau	142,33
Sommes distribuables au titre du revenu net	14 203 186,49

Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	6 623 789,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	6 623 789,27
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 623 789,27
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	6 623 789,27
Total	6 623 789,27
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 556 468,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 556 468,87
Report à nouveau	140,11
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 556 608,98
Affectation :	
Distribution	1 556 569,07
Report à nouveau du revenu de l'exercice	39,91
Capitalisation	-
Total	1 556 608,98
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	40 673,349
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	38,27
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	82 946,98

Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 147 117,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 147 117,50
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 147 117,50
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 147 117,50
Total	1 147 117,50
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	5 301,73
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 301,73
Report à nouveau	2,22
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 303,95
Affectation :	
Distribution	5 301,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2,95
Capitalisation	-
Total	5 303,95
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	300,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	17,67
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	440,79

Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 618 948,95
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 618 948,95
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 618 948,95
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 618 948,95
Total	1 618 948,95
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	3 251 417,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 251 417,84
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 251 417,84
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	3 251 417,84
Total	3 251 417,84
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	25 640 972,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	25 640 972,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	20 653 357,39
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	46 294 329,99

Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	12 332 412,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	12 332 412,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	12 332 412,45
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	12 332 412,45
Total	12 332 412,45
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 888 362,04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 888 362,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	20 592 709,97
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	23 481 072,01
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	23 481 072,01
Capitalisation	-
Total	23 481 072,01
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 335 843,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 335 843,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 335 843,60
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	3 335 843,60
Total	3 335 843,60
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	15 402,08
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	15 402,08
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	60 647,42
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	76 049,50
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	76 049,50
Capitalisation	-
Total	76 049,50
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 042 950,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 042 950,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 042 950,55
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	2 042 950,55
Total	2 042 950,55
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 026 001,88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	5 026 001,88
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 026 001,88
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	5 026 001,88
Total	5 026 001,88
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 556 569,07	EUR	38,27	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Revenus non déclarables et non imposables	-		-	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	-		-	
Total	1 556 569,07	EUR	38,27	EUR

Décomposition du coupon : Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 301,00	EUR	17,67	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Revenus non déclarables et non imposables	-		-	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	-		-	
Total	5 301,00	EUR	17,67	EUR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			779 133 824,98	97,36
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			779 133 824,98	97,36
Assurance			61 578 132,50	7,69
ALLIANZ SE-REG	EUR	72 990	21 532 050,00	2,69
AXA	EUR	464 750	16 047 817,50	2,01
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	48 550	23 998 265,00	2,99
Automobiles			13 729 812,00	1,72
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	173 400	13 729 812,00	1,72
Banques commerciales			62 431 046,63	7,80
APERAM	EUR	241 000	6 781 740,00	0,85
BNP PARIBAS	EUR	398 610	24 534 445,50	3,06
INTESA SANPAOLO	EUR	4 745 910	18 212 429,63	2,28
SOCIETE GENERALE SA	EUR	577 290	12 902 431,50	1,61
Composants automobiles			16 777 069,00	2,10
MICHELIN (CGDE)	EUR	460 150	16 777 069,00	2,10
Conglomérats industriels			16 037 709,60	2,00
SIEMENS AG-REG	EUR	88 440	16 037 709,60	2,00
Construction et ingénierie			14 068 603,20	1,76
EIFFAGE	EUR	162 380	14 068 603,20	1,76
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			6 484 014,65	0,81
CARREFOUR	EUR	423 515	6 484 014,65	0,81
Equipements électriques			7 565 486,00	0,95
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	32 030	7 565 486,00	0,95
Equipements et fournitures médicaux			25 036 839,00	3,13
ESSILORLUXOTTICA	EUR	117 765	25 036 839,00	3,13
Hôtels, restaurants et loisirs			8 762 877,00	1,10
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	118 980	8 762 877,00	1,10
Logiciels			77 016 005,39	9,60
DASSAULT SYST.	EUR	409 453	14 588 810,39	1,82
SAP SE	EUR	216 045	44 159 598,00	5,50
VINCI SA	EUR	174 060	18 267 597,00	2,28
Machines			15 025 797,00	1,88
KONE OY B NEW	EUR	279 810	15 025 797,00	1,88
Marches de capitaux			28 030 202,43	3,50
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	6 092 860	28 030 202,43	3,50
Matériaux de construction			10 104 175,32	1,26
IMERYS SA	EUR	339 294	10 104 175,32	1,26

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Media			18 465 528,00	2,31
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	188 040	18 465 528,00	2,31
Pétrole et gaz			28 342 966,68	3,54
ENI SPA	EUR	601 740	8 233 006,68	1,03
TOTALENERGIES SE	EUR	343 760	20 109 960,00	2,51
Producteur et commerce d'énergie indépendants			25 759 430,50	3,22
AIR LIQUIDE SA	EUR	148 673	25 759 083,98	3,22
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	2	346,52	0,00
Produits alimentaires			15 211 395,00	1,90
KERRY GROUP PLC-A	EUR	163 300	15 211 395,00	1,90
Produits de soins personnels			31 811 988,65	3,98
BEIERSDORF AG	EUR	88 259	11 928 203,85	1,49
L'OREAL	EUR	49 455	19 883 382,75	2,49
L'OREAL SA-PF	EUR	1	402,05	0,00
Produits pharmaceutiques			56 265 869,00	7,03
MERCK KGA	EUR	102 415	16 181 570,00	2,02
SANOFI	EUR	313 710	32 280 759,00	4,03
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	48 170	7 803 540,00	0,98
Produits pour l'industrie du bâtiment			18 050 313,60	2,26
SAINT-GOBAIN	EUR	220 880	18 050 313,60	2,26
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			59 936 887,20	7,49
ASML HOLDING NV	EUR	68 835	51 323 376,00	6,41
STMICROELECTRONICS NV	EUR	323 330	8 613 511,20	1,08
Services aux collectivités			16 152 204,75	2,02
E.ON AG NOM.	EUR	1 209 450	16 152 204,75	2,02
Services aux entreprises			8 057 759,18	1,01
PLUXEE NV	EUR	425 481	8 057 759,18	1,01
Services aux professionnels			15 275 651,00	1,91
BUREAU VERITAS SA	EUR	512 950	15 275 651,00	1,91
Services clientèle divers			14 186 340,00	1,77
EDENRED	EUR	417 000	14 186 340,00	1,77
Services de télécommunication diversifiés			45 847 902,20	5,73
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	1 168 080	30 825 631,20	3,85
ORANGE	EUR	1 460 600	15 022 271,00	1,88
Services financiers diversifiés			30 331 327,50	3,79
AMUNDI	EUR	127 410	8 542 840,50	1,07
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	103 410	21 788 487,00	2,72
Services liés aux technologies de l'information			8 923 639,50	1,12
CAPGEMINI SE	EUR	46 010	8 923 639,50	1,12
Textiles, habillement et produits de luxe			23 866 852,50	2,98
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	34 665	23 866 852,50	2,98

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			22 641 420,75	2,83
OPCVM			22 641 420,75	2,83
Gestion collective			22 641 420,75	2,83
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	EUR	9 075	19 064 850,75	2,38
LAZARD WELL BEING EC EUR	EUR	2 900	3 576 570,00	0,45
Total			801 775 245,73	100,19

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	801 775 245,73
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	16 003 054,63
Autres passifs (-)	-17 516 938,30
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	800 261 362,06

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	EUR	127 367,362	2 744,58
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	EUR	40 673,349	2 017,67
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	EUR	61 548,891	1 532,81
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	EUR	300,000	1 453,68
Action LAZARD EQUITY SRI UB C EUR	EUR	13 294,644	9 868,40
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	EUR	8 614,252	16 559,69

LAZARD EQUITY SRI
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10, avenue Percier, 75008 Paris
438 703 050 RCS PARIS

**RESOLUTION AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES PROPOSEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

14 203 186,49 € Somme distribuable afférente aux revenus nets
46 294 329,99 € Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1. Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Actions « PC EUR » :	Capitalisation	6 623 789,27 €
- Actions « PD EUR » :	Distribution	1 556 569,07 €
-	Report	39,91 €
- Actions « RC EUR » :	Capitalisation	1 147 117,50 €
- Actions « RD EUR » :	Distribution	5 301,00 €
-	Report	2,95 €
- Actions « UC EUR » :	Capitalisation	3 251 417,84 €
- Actions « UB C EUR » :	Capitalisation	1 618 948,95 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevrait un dividende de **38,27 €** qui serait détaché le **9 décembre 2024** et mis en paiement le **11 décembre 2024**.
b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevrait un dividende unitaire de **17,67 €** qui serait détaché le **9 décembre 2024** et mis en paiement le **11 décembre 2024**.

2. Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Actions « PC EUR » :	Capitalisation	12 232 412,45 €
- Actions « PD EUR » :	Report	23 481 072,01 €
- Actions « RC EUR » :	Capitalisation	3 335 843,60 €
- Actions « RD EUR » :	Report	76 049,50 €
- Actions « UC EUR » :	Capitalisation	5 026 001,88 €
- Actions « UB C EUR » :	Capitalisation	2 042 950,55 €

Rappel : Dividendes mis en paiement au titre des 4 derniers exercices :

<u>Exercices :</u>	<u>Montant unitaire/action</u>
au 30/09/2023	28,85 € catégorie actions « PD EUR »
au 30/09/2022	31,56 € catégorie actions « PD EUR »
au 30/09/2021	17,77 € catégorie actions « D »
au 30/09/2020	10,19 € catégorie actions « D »
au 30/09/2023	10,34 € catégorie actions « RD EUR »
au 30/09/2022	12,20 € catégorie actions « RD EUR »
au 30/09/2021	4,09 € catégorie actions « RD »
au 30/09/2020	0,47 € catégorie actions « RD »

LAZARD EQUITY SRI

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	501 269 489,44	368 149 184,38
Actions et valeurs assimilées	482 960 126,11	356 207 629,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	482 960 126,11	356 207 629,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	18 309 363,33	11 941 554,39
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	18 309 363,33	11 941 554,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 840 147,33	2 231 053,58
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 840 147,33	2 231 053,58
COMPTES FINANCIERS	897 993,99	250 990,45
Liquidités	897 993,99	250 990,45
TOTAL DE L'ACTIF	504 007 630,76	370 631 228,41

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	452 818 523,76	323 716 045,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	16 889 307,63	22 434 914,32
Report à nouveau (a)	113,85	216,14
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	24 410 763,96	12 313 077,59
Résultat de l'exercice (a,b)	8 618 626,61	8 468 872,63
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	502 737 335,81	366 933 125,72
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 270 294,95	3 698 102,64
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 270 294,95	3 698 102,64
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,05
Concours bancaires courants	0,00	0,05
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	504 007 630,76	370 631 228,41

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 748,58	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 862 277,49	13 364 930,49
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	11 871 026,07	13 364 930,49
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	3 186,18
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	3 186,18
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	11 871 026,07	13 361 744,31
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 622 089,81	4 457 447,42
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	7 248 936,26	8 904 296,89
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 369 690,35	-435 424,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	8 618 626,61	8 468 872,63

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- o **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- o **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- o **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- o **type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

Actif brut

x taux de frais de fonctionnement et de gestion

x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente

365 (ou 366 les années bissextiles)

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière	Actif net	Actions PC EUR Actions PD EUR Actions RC EUR Actions RD EUR Actions RC H-USD Actions RC H-CHF Actions UC EUR Actions UC H-USD Actions UC H-GBP Actions UC H-CHF	1,08% 1,08% 2,00% 2,00% 2,00% 2,00% 0,815% 0,865% 0,865% 0,865%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035%
Frais Indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100%)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliqués à toutes les actions	Actions, change : de 0 à 0,20% Instruments sur marché à terme : Néant
Commission de surperformance	Actif net	PC EUR, PD EUR, RC EUR, RD EUR, RC H-USD, RC H-CHF, UC EUR, UC H-USD, UC H-GBP, UC H-CHF	Néant

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	366 933 125,72	267 321 981,15
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	252 800 039,71	325 563 321,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-213 826 746,41	-165 964 291,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	30 039 087,34	20 717 153,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 729 967,06	-6 645 439,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-3 076 160,09	-2 805 235,26
Différences de change	0,00	735 820,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	70 149 869,20	-79 715 101,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	26 218 999,54	-43 930 869,66
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	43 930 869,66	-35 784 232,12
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 800 848,86	-1 179 379,23
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 248 936,26	8 904 296,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	502 737 335,81	366 933 125,72

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897 993,99	0,18
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	897 993,99	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 168 956,77
	Souscriptions à recevoir	502 026,56
	Coupons et dividendes en espèces	169 164,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 840 147,33
DETTES		
	Achats à règlement différé	630 169,08
	Rachats à payer	200 021,09
	Frais de gestion fixe	440 104,78
TOTAL DES DETTES		1 270 294,95
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		569 852,38

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	43 174,513	98 861 939,99
Actions rachetées durant l'exercice	-56 235,243	-129 936 193,28
Solde net des souscriptions/rachats	-13 060,730	-31 074 253,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	100 502,662	
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	4 285,621	7 137 974,61
Actions rachetées durant l'exercice	-26 851,467	-45 181 827,20
Solde net des souscriptions/rachats	-22 565,846	-38 043 852,59
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	43 681,513	
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	23 263,619	31 075 680,03
Actions rachetées durant l'exercice	-2 861,225	-3 684 285,61
Solde net des souscriptions/rachats	20 402,394	27 391 394,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	27 463,004	
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	149,000	189 190,31
Actions rachetées durant l'exercice	-7,000	-8 994,12
Solde net des souscriptions/rachats	142,000	180 196,19
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	282,000	
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	8 227,943	115 535 254,77
Actions rachetées durant l'exercice	-2 580,408	-35 015 446,20
Solde net des souscriptions/rachats	5 647,535	80 519 808,57
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 920,329	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 713 692,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	966 328,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	266 039,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,94
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 722,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	671 306,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,71
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			18 309 363,33
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	15 460 420,50
	FR0012044535	LAZARD INNOVATION E	2 848 942,83
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			18 309 363,33

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	113,85	216,14
Résultat	8 618 626,61	8 468 872,63
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	8 618 740,46	8 469 088,77

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 899 754,48	4 710 336,70
Total	3 899 754,48	4 710 336,70

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR		
Affectation		
Distribution	1 260 211,65	2 090 766,65
Report à nouveau de l'exercice	150,48	171,88
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 260 362,13	2 090 938,53
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	43 681,513	66 247,359
Distribution unitaire	28,85	31,56
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	93 376,05	219 355,89

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	299 281,17	89 262,92
Total	299 281,17	89 262,92

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR		
Affectation		
Distribution	2 915,88	1 708,00
Report à nouveau de l'exercice	2,08	0,40
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 917,96	1 708,40
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	282,000	140,000
Distribution unitaire	10,34	12,20
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	434,03	333,58

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 156 424,72	1 576 842,22
Total	3 156 424,72	1 576 842,22

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	16 889 307,63	22 434 914,32
Plus et moins-values nettes de l'exercice	24 410 763,96	12 313 077,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	41 300 071,59	34 747 991,91

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	11 445 238,37	6 993 071,16
Total	11 445 238,37	6 993 071,16

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	20 569 249,30	25 548 036,06
Capitalisation	0,00	0,00
Total	20 569 249,30	25 548 036,06

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 765 450,73	248 490,75
Total	1 765 450,73	248 490,75

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	61 051,73	21 696,38
Capitalisation	0,00	0,00
Total	61 051,73	21 696,38

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 459 081,46	1 936 697,56
Total	7 459 081,46	1 936 697,56

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	181 034 547,37	171 460 386,42	267 321 981,15	366 933 125,72	502 737 335,81
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR en EUR					
Actif net	148 388 866,92	139 547 132,61	188 987 690,87	208 721 607,09	235 729 649,17
Nombre de titres	85 189,741	87 183,287	89 027,136	113 563,392	100 502,662
Valeur liquidative unitaire	1 741,86	1 600,61	2 122,80	1 837,93	2 345,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	21,13	25,10	146,03	61,57	113,87
Capitalisation unitaire sur résultat	42,98	13,24	23,10	41,47	38,80
Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR en EUR					
Actif net	18 462 934,80	317 601,78	1 252 130,01	92 714 065,99	76 508 338,51
Nombre de titres	13 366,456	256,132	766,830	66 247,359	43 681,513
Valeur liquidative unitaire	1 381,28	1 239,99	1 632,86	1 399,51	1 751,50
+/- values nettes unitaire non distribuées	206,16	225,97	338,39	385,64	470,89
Distribution unitaire sur résultat	34,17	10,19	17,77	31,56	28,85
Crédit d'impôt unitaire	3,501	2,25	0,016	3,848	0,00 (*)
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR en EUR					
Actif net	106 335,74	427 430,09	10 581 502,61	7 362 339,37	36 235 337,56
Nombre de titres	104,997	462,681	8 705,542	7 060,610	27 463,004
Valeur liquidative unitaire	1 012,75	923,81	1 215,49	1 042,73	1 319,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,34	14,53	83,87	35,19	64,28
Capitalisation unitaire sur résultat	17,98	0,55	4,23	12,64	10,89
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR en EUR					
Actif net	21 962,69	80 597,59	70 664,63	140 994,15	355 624,59
Nombre de titres	22,000	90,000	60,000	140,000	282,000
Valeur liquidative unitaire	998,30	895,52	1 177,74	1 007,10	1 261,08
+/- values nettes unitaire non distribuées	25,35	39,63	120,90	154,97	216,49
Distribution unitaire sur résultat	17,72	0,47	4,09	12,20	10,34
Crédit d'impôt unitaire	1,05	0,22	0,537	2,111	0,00 (*)

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR en EUR					
Actif net	14 054 447,22	31 087 624,35	66 429 993,03	57 994 119,12	153 908 385,98
Nombre de titres	1 366,102	3 273,624	5 250,730	5 272,794	10 920,329
Valeur liquidative unitaire	10 287,99	9 496,39	12 651,57	10 998,74	14 093,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	124,45	148,65	869,00	367,30	683,04
Capitalisation unitaire sur résultat	297,11	122,95	190,06	299,05	289,04

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	80 950	18 270 415,00	3,63
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	73 830	7 115 735,40	1,41
CONTINENTAL AG	EUR	69 420	4 634 479,20	0,92
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	76 180	12 470 666,00	2,48
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	873 970	17 364 035,96	3,45
MERCK KGAA	EUR	70 415	11 136 132,25	2,22
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	38 100	14 062 710,00	2,80
SAP SE	EUR	162 085	19 907 279,70	3,96
SIEMENS AG-REG	EUR	59 540	8 077 196,40	1,61
TOTAL ALLEMAGNE			113 038 649,91	22,48
BELGIQUE				
KBC GROUP NV	EUR	182 290	10 780 630,60	2,14
UCB SA	EUR	91 590	7 101 888,60	1,42
TOTAL BELGIQUE			17 882 519,20	3,56
FINLANDE				
KONE OYJ-B	EUR	217 240	8 672 220,80	1,73
SAMPO OYJ-A SHS	EUR	161 230	6 607 205,40	1,31
TOTAL FINLANDE			15 279 426,20	3,04
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	103 120	16 482 700,80	3,28
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	2	319,68	0,00
ALSTOM	EUR	374 800	8 470 480,00	1,68
AMUNDI SA	EUR	133 830	7 139 830,50	1,42
AXA SA	EUR	467 770	13 181 758,60	2,63
BNP PARIBAS	EUR	284 000	17 162 120,00	3,41
BUREAU VERITAS SA	EUR	401 080	9 429 390,80	1,87
CAPGEMINI SE	EUR	40 690	6 746 402,00	1,34
CARREFOUR SA	EUR	525 765	8 562 083,03	1,71
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	151 750	8 631 540,00	1,72
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	152 210	5 372 251,95	1,07
EDENRED	EUR	84 840	5 029 315,20	1,00
EIFPAGE	EUR	100 290	9 030 111,60	1,80
ESSILORLUXOTTICA	EUR	86 535	14 292 120,60	2,84
IMERYS SA	EUR	292 710	8 195 880,00	1,63
L'OREAL	EUR	37 275	14 656 530,00	2,92
L'OREAL SA-PF	EUR	1	393,20	0,00
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	29 715	21 287 826,00	4,23
MICHELIN (CGDE)	EUR	322 700	9 380 889,00	1,86
ORANGE	EUR	956 120	10 383 463,20	2,07
PUBLICIS GROUPE	EUR	152 580	10 949 140,80	2,18
SANOFI	EUR	218 480	22 171 350,40	4,41
SOCIETE GENERALE SA	EUR	487 280	11 229 367,60	2,24
SODEXO SA	EUR	88 210	8 602 239,20	1,71
TOTALENERGIES SE	EUR	224 600	13 994 826,00	2,78

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VINCI SA	EUR	127 060	13 343 841,20	2,65
TOTAL FRANCE			273 726 171,36	54,45
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	80 070	6 339 942,60	1,26
TOTAL IRLANDE			6 339 942,60	1,26
ITALIE				
ENI SPA	EUR	389 990	5 949 687,44	1,18
INTESA SANPAOLO	EUR	4 632 020	11 302 128,80	2,25
TOTAL ITALIE			17 251 816,24	3,43
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	142 560	3 934 656,00	0,78
TOTAL LUXEMBOURG			3 934 656,00	0,78
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	49 355	27 594 380,50	5,49
TOTAL PAYS-BAS			27 594 380,50	5,49
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	193 060	7 912 564,10	1,58
TOTAL SUISSE			7 912 564,10	1,58
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			482 960 126,11	96,07
TOTAL Actions et valeurs assimilées			482 960 126,11	96,07
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	7 650	15 460 420,50	3,08
LAZARD INNOVATION E	EUR	13 403,636	2 848 942,83	0,56
TOTAL FRANCE			18 309 363,33	3,64
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			18 309 363,33	3,64
TOTAL Organismes de placement collectif			18 309 363,33	3,64
Créances			1 840 147,33	0,36
Dettes			-1 270 294,95	-0,25
Comptes financiers			897 993,99	0,18
Actif net			502 737 335,81	100,00

Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR	EUR	43 681,513	1 751,50
Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR	EUR	282,000	1 261,08
Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR	EUR	27 463,004	1 319,42
Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR	EUR	100 502,662	2 345,50
Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR	EUR	10 920,329	14 093,74

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 260 211,65	EUR	28,85	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	1 260 211,65	EUR	28,85	EUR

Décomposition du coupon : Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 915,88	EUR	10,34	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	2 915,88	EUR	10,34	EUR

7. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Equity SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500RSED26UP4SLS75

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** :%

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 84,93% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

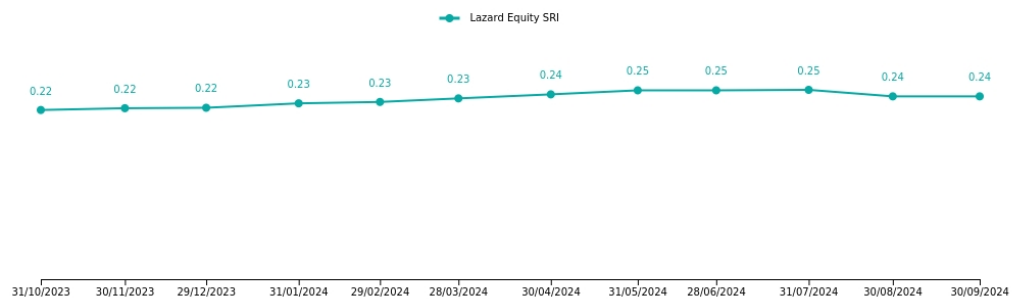
L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

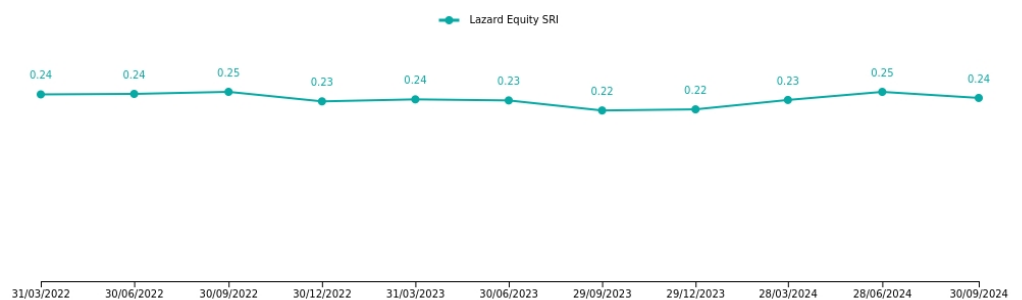
Évolution du taux d'exclusion (%)



L'univers ESG de référence du portefeuille est :

L'univers actions de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	13,33%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	30,52%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	64,91%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	37,11%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	20,04%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	13,85%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	15,95%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	46,90%

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/10/2023 au 30/09/2024

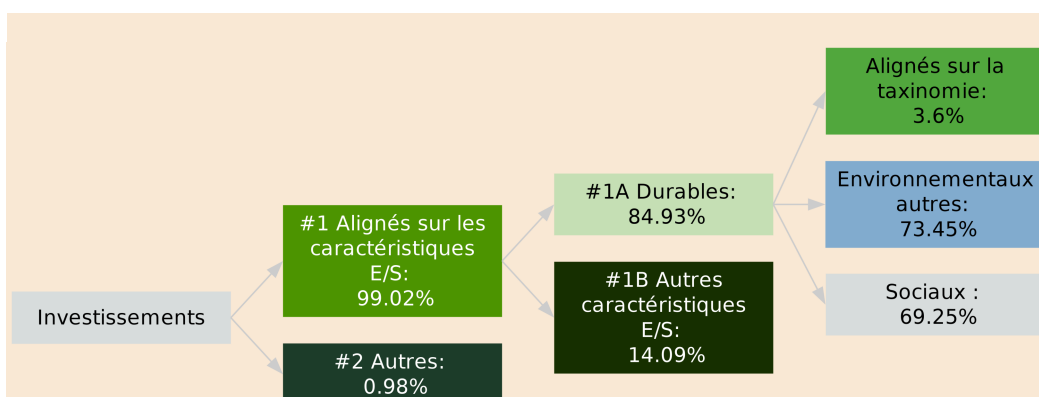
	Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	ASML HOLDING NV	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	6,66%	PAYS-BAS
2	SAP SE	INFORMATION ET COMMUNICATION	4,88%	ALLEMAGNE
3	SANOFI	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,88%	FRANCE
4	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	INFORMATION ET COMMUNICATION	3,63%	ALLEMAGNE
5	ALLIANZ SE-REG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,61%	ALLEMAGNE
6	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,50%	FRANCE
7	AIR LIQUIDE SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,40%	FRANCE
8	BNP PARIBAS	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,33%	FRANCE
9	ESSILORLUXOTTICA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,12%	FRANCE
10	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,96%	ALLEMAGNE
11	TOTAL ENERGIES SE	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,71%	FRANCE
12	VINCI SA	CONSTRUCTION	2,70%	FRANCE
13	DEUTSCHE BOERSE AG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,58%	ALLEMAGNE
14	LOREAL	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,54%	FRANCE
15	AXA SA	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,36%	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

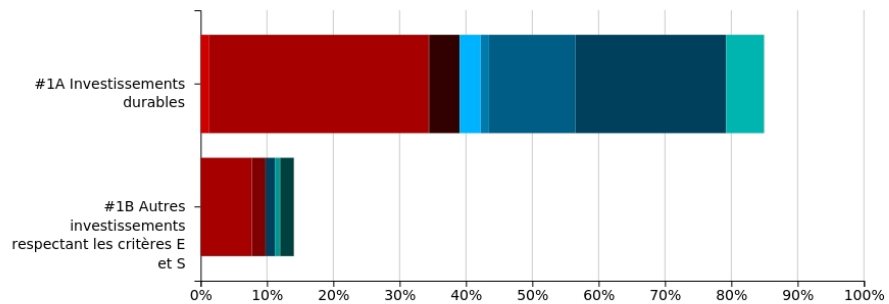
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Investissements durables	#1B Autres investissements respectant les critères E et S
■ AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE		
■ INDUSTRIES EXTRACTIVES	1.31%	
■ INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	33.1%	7.72%
■ PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	0.02%	2.07%
■ PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	0.01%	
■ CONSTRUCTION	4.61%	
■ COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLÉS	3.18%	
■ TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE		
■ HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	1.25%	
■ INFORMATION ET COMMUNICATION	13.05%	
■ ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	22.69%	1.42%
■ ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES		
■ ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	5.71%	
■ ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN		0.76%
■ ADMINISTRATION PUBLIQUE		0.02%
■ SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE		
■ OPC		2.06%
■ SECTEUR INCONNU	0.02%	0.03%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 4,93% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

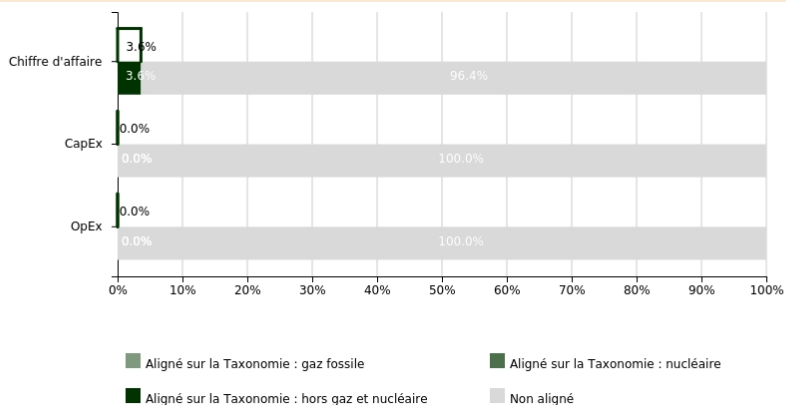
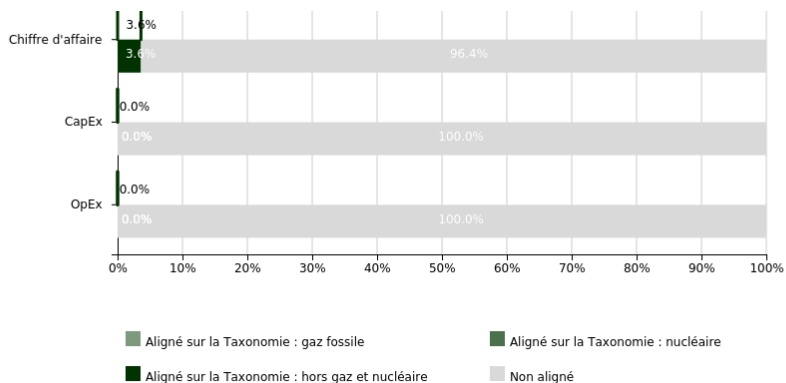
☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 73,45%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 69,25%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 0,98%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est supérieur à 90%. Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 99,02%.

- Le taux d'exclusion du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'un taux d'exclusion supérieur ou égal à 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement du portefeuille.

L'univers ESG de référence du portefeuille est :

L'univers actions de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'information, merci de consulter le "code de transparence" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Loi Energie Climat (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion,
https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html